



Conseil économique et social

Distr. : Limitée
22 mai 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 4 c) de l'ordre du jour

Questions relatives à la gestion : Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

Projet de résolution

Auteur : Japon

Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 64/1 relative à la restructuration de son appareil de conférence,

Rappelant également le rôle unique qu'elle joue comme l'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre du système des Nations Unies pour le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Notant qu'il importe qu'elle continue de coopérer avec les institutions internationales, régionales et sous-régionales œuvrant en Asie et dans le Pacifique afin de créer des synergies, former des partenariats efficaces et contribuer à renforcer la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies,

Se félicitant que la Secrétaire exécutive ait aidé les États membres à cerner les questions clés nécessitant un examen approfondi, et éventuellement des mesures, de la part de la Commission,

1. *Prend note* du rapport du secrétariat sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission ;¹

¹ E/ESCAP/67/15.

2. *Se félicite* que la Secrétaire exécutive ait favorisé la révision de l'appareil de conférence afin d'en améliorer l'efficacité et d'attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés, et encourage la Secrétaire exécutive à poursuivre dans cette voie ;
3. *Réaffirme* que les activités de fond de la Commission, notamment les réunions et les études, doivent être menées conformément aux mandats applicables ;
4. *Se félicite* que la Secrétaire exécutive sollicite la participation des chefs d'État et de gouvernement aux sessions de la Commission et aux manifestations connexes, comme ce fut le cas à la soixante-sixième session, et encourage la Secrétaire exécutive à poursuivre cette initiative ;
5. *Réaffirme* qu'il est souhaitable que la Commission tienne une session annuelle car celle-ci assure une continuité dans un contexte économique mondial qui évolue rapidement, et présente aussi l'avantage de donner aux ministres l'occasion d'engager un dialogue avec leurs homologues, tout en mettant en avant les priorités de la Commission ;
6. *Souligne* que les débats tenus pendant une session de la Commission doivent porter avant tout sur le thème de la session, sur les autres questions clés qui sont alors pertinentes pour le développement économique et social de la région et sur les défis politiques recensés dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, et avoir également pour objet l'examen et l'approbation des projets de cadre stratégique et de programme de travail;
7. *Réaffirme* que les exposés nationaux sont utiles en ce qu'ils permettent de connaître la perspective des pays et sont l'occasion pour les États membres de mettre en avant les mesures qu'ils prennent pour traiter les questions inscrites à l'ordre du jour de la session de la Commission, et invite les présidents de chaque session à chercher, avec l'aide du secrétariat, les moyens de mieux gérer le temps de façon à tirer le meilleur parti possible de la durée limitée de chaque session;
8. *Décide* de s'acheminer vers des sessions de la Commission sans documents imprimés, avec la possibilité de distribuer à l'avance et sous forme électronique l'ensemble des communications et des documents de pré-session, et de publier des documents moins nombreux mais de plus grande qualité, et, à cet égard, prie la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, à sa 339^e session, un rapport sur lequel la Commission pourrait se fonder pour prendre une décision à sa soixante-huitième session, décision prendrait effet à partir de la soixante-neuvième session et serait appliquée aux préparatifs y afférents;
9. *Souligne* qu'il importe de soumettre en temps voulu les projets de résolution à la Commission, et encourage de nouveau vivement les membres qui souhaitent proposer de tels projets à les soumettre à la Secrétaire exécutive au moins un mois avant le début de la session de sorte que les membres et membres associés de la Commission disposent d'un délai suffisant pour les examiner;
10. *Prie* la Secrétaire exécutive de chercher des moyens pratiques et économiques de convoquer le Forum Asie-Pacifique des entreprises en même temps que la session de la Commission, de sorte que le point de vue des entreprises puisse enrichir le débat, tout en veillant à ce que l'attention due aux délibérations de la Commission, notamment celles qui portent sur le thème de la session, ne soit pas déviée vers les manifestations parallèles;

11. *Décide* de maintenir la formule actuelle de l'appareil subsidiaire de la Commission, suivant laquelle les huit comités se réunissent tous les deux ans soit quatre par année, jusqu'à ce que la Commission achève l'examen du fonctionnement de son appareil de conférence, y compris l'appareil subsidiaire, à sa soixante-neuvième session;

12. *Décide également* de revoir la liste des questions portées à son attention par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de sorte que la question des technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe relève du Comité de la réduction des risques de catastrophe;

13. *Prie* la Secrétaire exécutive de veiller à ce que les sessions des comités soient échelonnées régulièrement au long de l'année, afin de ménager un délai suffisant pour leur préparation et éviter tout chevauchement avec d'autres réunions intergouvernementales importantes, dans le cadre du projet de calendrier des réunions de la CESAP;

14. *Salue* le rôle important joué par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission dans le traitement des questions relatives à la planification, à l'administration et au budget, y compris le financement extrabudgétaire, et encourage la Secrétaire exécutive à continuer de travailler en étroite concertation avec le Comité consultatif ;

15. *Décide* de chercher des moyens de renforcer le rôle du Comité consultatif et confie cette tâche au Comité lui-même ;

16. *Décide également* de charger le Comité consultatif d'entreprendre une révision de son mandat et d'en présenter les conclusions à la soixante-huitième session de la Commission ;

17. *Décide en outre* d'élaborer un règlement clair pour le Comité consultatif et pour le Groupe de travail informel sur les projets de résolution, et, à cet égard, prie la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif une proposition pour chaque cas, à ses 337^e et 338^e sessions respectivement, qui puisse servir de base à une décision applicable aux sessions ultérieures ;

18. *Réaffirme* qu'il est utile de communiquer aux États membres les conclusions des réunions d'experts en attendant l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence;

19. *Prie* la Secrétaire exécutive de procéder à de nouvelles études et analyses et d'élaborer un nouveau questionnaire exhaustif afin de faciliter l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence, et de soumettre à la Commission, à sa soixante-neuvième session, les conclusions, y compris les réponses au questionnaire, et les recommandations issues de ces travaux, en particulier en ce qui concerne:

a) La durée de la session de la Commission, en vue d'utiliser plus efficacement le temps et de réduire les dépenses ;

b) La structure de gouvernance des institutions régionales, notamment les rôles respectifs et les mandats pertinents de la Commission, des comités et des conseils d'administration ;

c) Dans la perspective d'une plus grande intégration des institutions régionales dans les activités des sous-programmes concernés, la pertinence des institutions régionales par rapport à chaque sous-programme et chaque comité, et la révision des attributions de crédits budgétaires afin d'améliorer l'appui fourni aux institutions régionales par des mécanismes comme des échanges de personnel et des projets communs pour renforcer leurs activités ;

d) La possibilité de promouvoir et d'étendre le rôle du Comité consultatif de sorte que celui-ci puisse aider la Commission à mener et à coordonner ses travaux pendant la période entre deux sessions;

20. *Prie également* la Secrétaire exécutive, dans le cadre de l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence, d'examiner plus avant les propositions visant à améliorer l'utilisation des réunions d'experts et autres, ainsi que la participation aux mêmes, et l'éventuelle diffusion de leurs conclusions, afin d'engager un dialogue plus exhaustif et constructif avec les États membres et de contribuer de manière plus évidente au processus intergouvernemental et de renforcer davantage l'exécution des programmes.
